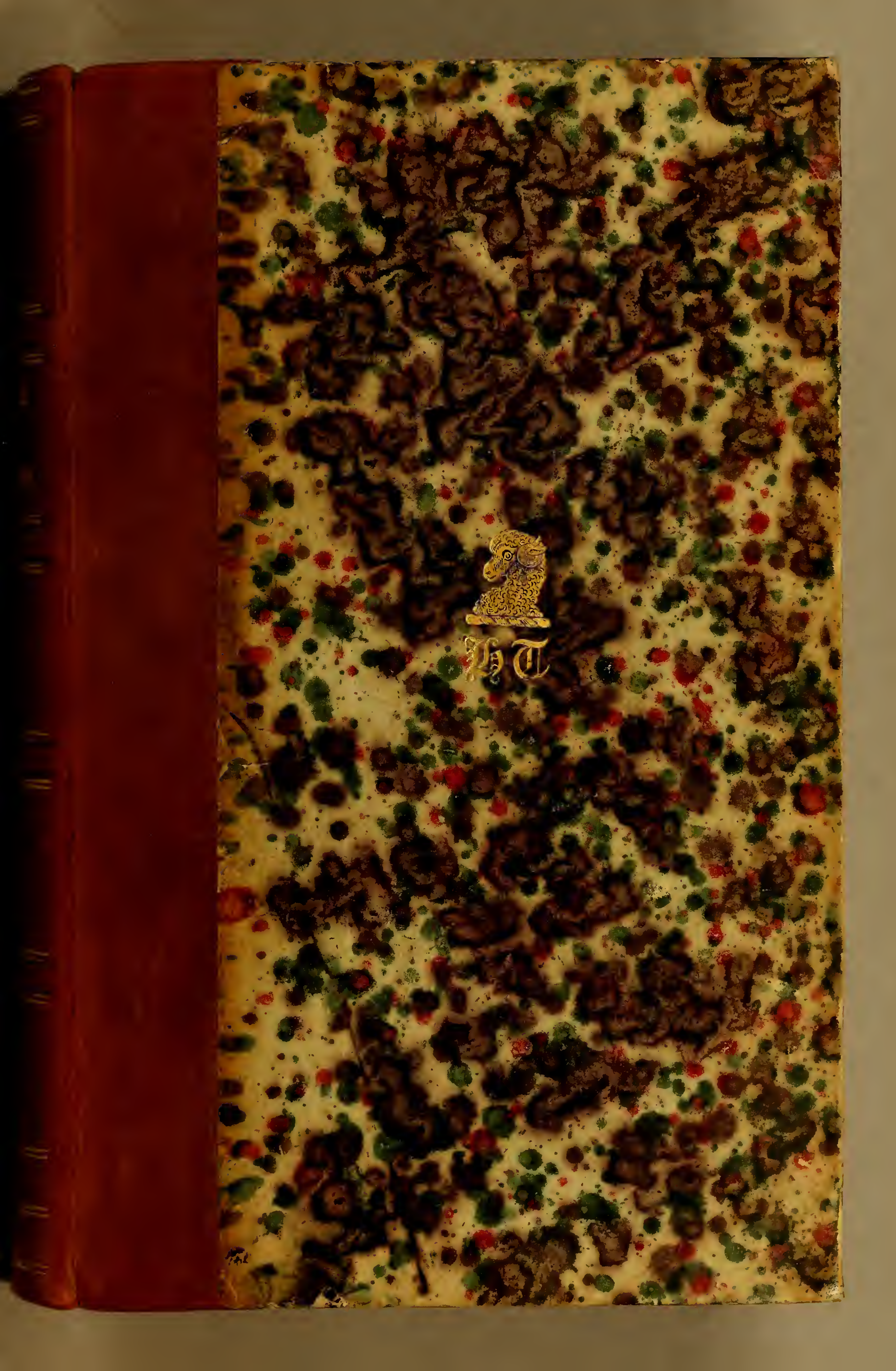
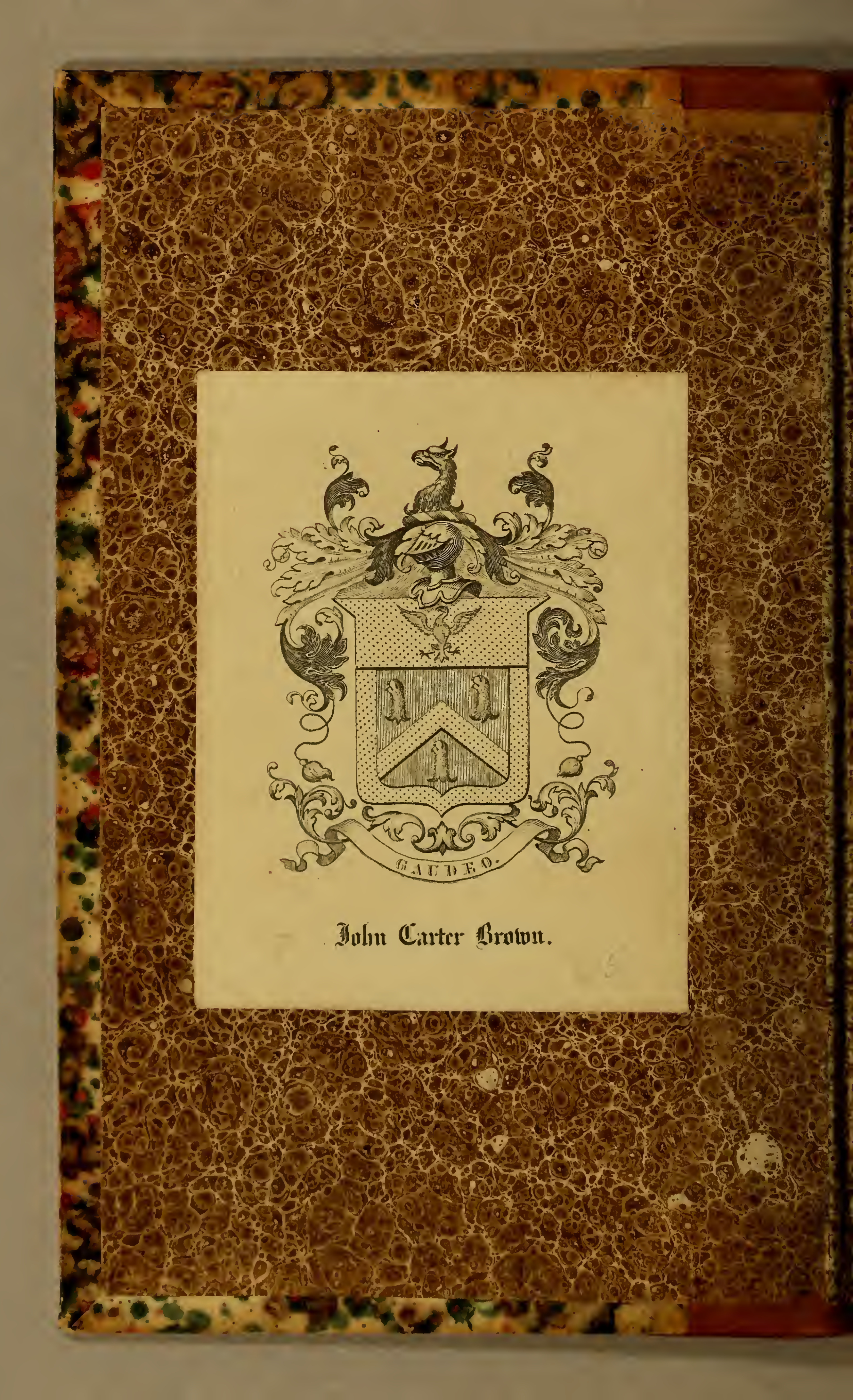
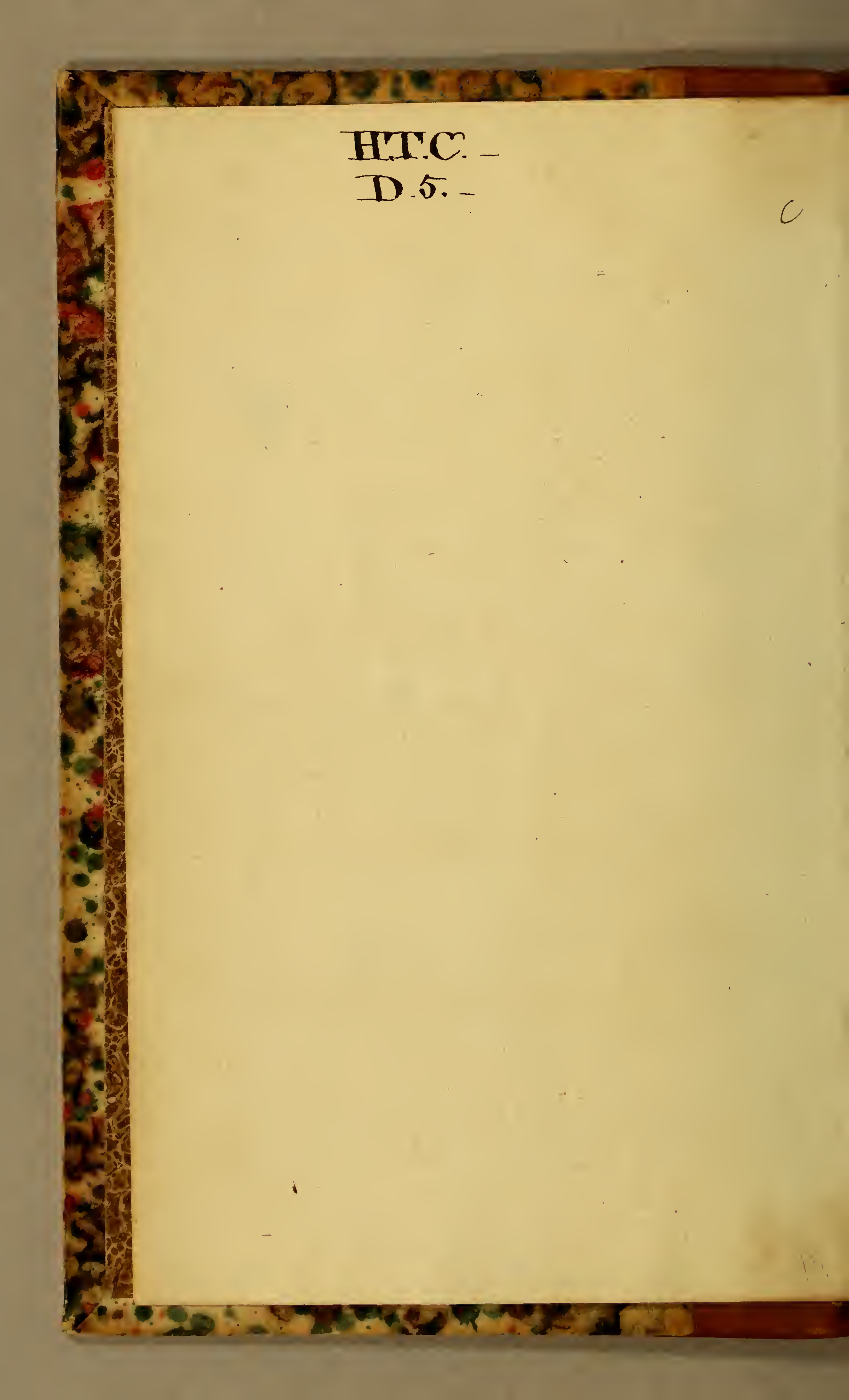

HT


GAUDEO.
John Carter Brown.





No. 1. Aux Colons de St. Domingue. Paris. 1789.
2. Precis remis par M le Marquis de Gouy D'Arcy. . Versailles. 1789.
3. Correspondance de M. le Marquis du Chilleau. . . . (Paris) 1789.
4. Supplique et Petition des Citoyens de Couleur. . . (— " —) 1789.
5. Précis remis par les Députés de St. Domingue . Versailles. 1789.
6. Observations de M de Cocherel. Paris 1789
7. Approvisionnement de St. Domingue . . . Versailles. 1789
8. Replique des Deputés — " — 1789
9. Eclaircissements sur la demande des Deputés de St. Domingue (" — 1789)
10. Addresse à l'Assemblée nationale . . . . . (S. l. . 1789)
11. Edit du Congres des Etats-Unis: (sur le Scioto) . . Paris — 1789
× 12. Lettre des Citoyens de Couleur " — 1789
13. Precis des gemissemens des Sang-melés . . . . . " . 1789
14. Observations d'un habitant des Colonies. . . . " — 1789
× 15. Lettre des Citoyens de Couleur " — 1789
16 Brissot Memoire sur les Noirs " 1789
R 19 ~~17~~ Opinion de M. Malouet (— " 1789)
20 ~~18~~. Observations sur un Pamphlet. (" 1789)
21 Nouvel exposé Paris, s.d.
17} 18} Supplements to two newspapers Jan. 14 + Jan. 8, 1790

a décrété & décrète, que, toute motion relative à la Conſtitution des Colonies, ſeroit ſuſpendue & renvoyée à l'époque où elle recevra, du ſein même de ſes Colonies, leurs vœux légalement manifeſtés dans un Plan de Conſtitution qui ſera ſoumis à un ſérieux examen de l'Aſſemblée Nationale, avant d'être décrété.

A Paris, de l'Imprimerie de CLOUSIER, Imprimeur du ROI, rue de Sorbonne.

7

APPROVISIONNEMENS DE St. DOMINGUE.

1789.
Versailles. —

c

RÉPONSE

DES DÉPUTÉS

DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE

DE FRANCE,

Aux Motions de MM. de COCHEREL *& de* RAYNAUD, *Députés de l'Isle de St. Domingue à l'Assemblée Nationale.*

MESSIEURS les députés de St. Domingue à l'Assemblée Nationale ont remis le 13 de ce mois, à Messieurs les six commissaires du Comité d'agriculture & de commerce, neuf pieces signées d'eux.

La premiere est une Motion de M. de Cocherel du 29 août, au pied de laquelle est une note dont nous ne ferons pas mention, parce que les

ſignatures de Meſſieurs les députés ſont au deſſus de cette note. Nous obſerverons ſeulement qu'elle auroit dû être biffée ou ſignée.

La ſeconde eſt une Motion de M. le Comte de Reynaud du 31 août, au pied de laquelle ſont des obſervations non ſignées. Nous en ferons mention malgré nous, parce qu'elles ont un rapport trop direct à la queſtion, pour les négliger.

La troiſieme eſt une brochure portant pour titre, *Réplique de M. de Cocherel.* Cette Replique ſignée eſt ſuivie d'une lettre non ſignée de M. le Mis du Chilleau à MM. les députés de St. Domingue, en date du 29 août 1789.

La quatrieme & la cinquieme ſont des tableaux de l'importation des farines Françoiſes, & des procès-verbaux de l'approviſionnement des principales villes de St. Domingue.

La ſixieme eſt l'Ordonnance de M. le Mis du Chilleau & de M. de Marbois, du premier avril 1789, portant permiſſion d'introduire les farines étrangeres dans les trois ports d'entrepôt de St. Domingue, pendant trois mois.

La ſeptieme eſt l'Ordonnance de M. le Mis du Chilleau, du 27 mai 1787, enregiſtrée le 29 du même mois, portant permiſſion d'introduire les farines étrangeres dans tous les ports d'Amirauté de St. Domingue, juſqu'au premier octobre, & d'extraire les denrées coloniales.

Cette Ordonnance rendue au nom du Général & de l'Intendant, n'a été signée que par le Général, l'Intendant l'ayant refusé.

La huitieme est l'Arrêt du Conseil du Roi, qui casse l'Ordonnance ci-dessus, en ce qu'elle permet l'introduction des farines étrangeres dans tous les ports d'Amirauté, & l'extraction des denrées coloniales, & la confirme quant à ses autres dispositions.

La neuvieme enfin est un résumé des demandes de Messieurs les députés de St. Domingue, portant le titre de *Précis*.

Toutes ces pieces nous ont été remises, le 17 de ce mois au soir, par MM. les six commissaires du Comité d'agriculture & de commerce, sous notre récépissé.

De toutes les parties de la mission qui nous a été confiée, la plus pénible & la plus triste sans doute est celle que MM. les députés de St. Domingue nous forcent de remplir. Ils offrent à la Nation assemblée le tableau de 400 mille individus livrés aux horreurs d'une famine continuelle, entretenue soigneusement par les *MARCHANDS* (1) *des Ports de mer*,

(1) Nous remercions MM. les Députés de St. Domingue de nous avoir rendu notre véritable titre, le seul (*Merchant*) que les Anglois, nos respectables rivaux, employent. Il y a si peu de tems qu'il étoit encore le signe du mépris de notre profession, que nous n'osions pas nous en parer. Nous le porterons désormais avec une noble assurance.

& les M*ARCHANDS* *des farines, pour faire mourir de faim* 10 *à* 12 *mille Negres par an, pour ôter aux Colons leurs forces exploitantes*, pour tenir, par le plus criminel de tous les *monopoles*, dans l'oppreſſion & dans la miſere, la plus belle & la plus productive de nos Colonies.

Ils peignent cette famine, qui dure depuis plus d'un ſiecle, arrivée dans ce moment au plus affreux dégré.

Le ſujet que nous allons traiter eſt grave : il ne nous permet pas de négliger aucune des aſſertions de MM. les Députés. Il eſt queſtion de la vie des hommes, & d'une portion d'hommes que l'humanité & l'intérêt ont rendu extrêmement précieuſe.

D'un côté, on préſente au Tribunal de la Nation, la plus ſenſible du Monde, 400 mille inſtrumens du luxe de l'Europe, n'obtenant pas pour prix de l'abandon abſolu de leur exiſtence, les moyens rigoureux de la ſoutenir. De l'autre, on dénonce à cet impoſant Tribunal la conſpiration générale de tous les agens du commerce contre ces infortunées victimes.

Si les accuſations de MM. les Députés de St. Domingue étoient éclairées, non de la vive lumiere de la vérité, mais de la lueur pâle & incertaine des plus foibles vraiſemblances, nous frémirions d'en être les objets; & la providence éternelle, qui tôt ou tard révele les crimes des peuples & des particuliers, nous ôteroit tout moyen de défenſe.

L'honneur (1) des *Marchands* François, si cruellement offensé, ne peut admettre aucun ménagement. Nous dirons, en leur nom, à l'Assemblée Nationale, que le tableau qui lui a été présenté par MM. les Députés de St. Domingue, est faux. Nous dirons que la disette qui peut-être regne actuellement dans la Colonie de St. Domingue, ne frappe que les habitans Blancs, & que les Negres n'en peuvent être atteints. Nous avons acquis le droit de dire ce que nous avons la certitude de prouver.

Nous allons démontrer ces deux propositions : nous exposerons ensuite nos vues sur les moyens de secourir la Colonie dans la disette qui l'afflige.

---

(1) Si nous avions besoin de témoignages contre nos accusateurs, nous invoquerions celui de tous les Commerçans de l'Europe, qui ont un respect religieux pour la loyauté & la franchise des Commerçans François. Nous irions demander à MM. les Colons résidans à Paris ou dans les provinces, lequel d'entr'eux qui confiant sans détour & sans réserve à son Correspondant sa situation malheureuse, n'en a pas reçu des secours prompts & souvent désintéressés? Quel est celui qui a manqué d'avances pour des entreprises raisonnables ? A qui on a refusé toute l'indulgence qu'il desiroit pour ses créances échues, quand son impuissance étoit couverte par une bonne conduite ? Et ce sont de tels hommes qu'on ose traduire devant la Nation, comme des spéculateurs en assassinats !

PREMIERE PROPOSITION

Il n'eſt pas vrai que la fourniture des farines Françoiſes, dans la Colonie de St. Domingue, ſoit inſuffiſante, & qu'elle ſoit la cauſe que 10 *à* 12 *mille Negres meurent de faim tous les ans.*

Il importe d'abord de donner une idée rapide de la Colonie de St. Domingue.

La Colonie de St. Domingue étoit habitée en 1787, par 24,192 Blancs; par 19,632 gens de couleur libres; & par 364,196 Noirs. Depuis cette époque, la population des Noirs s'eſt accrue. Et nous penſons, que dans le moment où nous écrivons, elle peut être portée à 400,000.

De ces 400,000 Noirs, 140,000 à peu près exploitent les ſucreries que nous croyons être au nombre d'environ 700.

Nous eſtimons à 150,000, ceux qui ſont employés dans les montagnes à la culture du café & des vivres: le reſte appartient aux cotonneries, indigotteries, enfin aux villes & aux bourgs; & nous croyons, avec quelque fondement, que ceux

qui habitent les villes & bourgs, ſont au nombre de 30,000 à 35,000. N'ayant pas les récenſemens détaillés ſous les yeux, nous ne pouvons donner que des approximations; mais nous penſons qu'elles avoiſinent de très-près la vérité.

Les 150,000 Noirs qui cultivent le café & les vivres dans les montagnes, jouiſſent d'une abondance exceſſive en vivres. Cette abondance eſt telle que la plus petite partie de leur ſuperflu ſert à garnir les marchés des villes, des bourgs, & à établir un commerce d'échange très-actif avec les Negres de la plaine, qui leur procure une aiſance inconnue dans nos campagnes. La diſette ne ſe fait jamais ſentir dans les montagnes, parce que la fraîcheur du climat, la fréquence des pluies, la fertilité d'un ſol qui donne 5 à 6 récoltes par an, aſſurent la ſubſiſtance de ce peuple.

Les ſéchereſſes courtes & rares qui paſſent ſur ces montagnes, n'y laiſſent que des traces légeres, parce que pluſieurs eſpeces de vivres réſiſtent à l'action de cette ſéchereſſe, & ſe conſervent en terre. Tels ſont le manioc & le tayau, ou chou Caraïbe, qui peuvent ſe garder en terre plus d'un an, l'igname créole, qui ſe conſerve ſix mois hors de terre, le riz, le maïs, les pois dont on peut former des magazins. La banane ſe cultive dans des ravines profondes & fraîches, elle produit

moins dans les ſécheresses, mais il n'y a que diminution de produit.

Le pain ne paroît dans les montagnes, que ſur les tables des Blancs : il y eſt toujours accompagné d'une grande quantité de vivres du pays, que les Créoles préferent ſouvent au pain d'Europe. Il paroît quelquefois dans les fêtes des Negres ; mais on ne l'y voit que comme ces oiſeaux rares & ſans goût, que les riches de notre Europe servent ſur leurs tables, en ſigne de leur opulence & de leur vanité. Les maîtres en diſtribuent dans les hopitaux ; mais cette quantité eſt ſi peu conſidérable, parce qu'elle eſt peu néceſſaire, qu'une habitation de deux cents Negres ne conſomme guere plus de quatre barils de farine par an. En effet la Nature a tellement diverſifié la nourriture dans cette riche contrée, qu'elle l'a appropriée à tous les âges, à tous les ſexes & à toutes les maladies. Elle a donné le manioc, la patate, l'igname, la racine du chou Caraïbe aux hommes ſains & robuſtes ; la banane aux individus plus délicats ; le riz, la farine de Maïs, mille eſpeces de pois & de légumes, à ceux que des maladies ont épuiſés. Enfin le pain ſe mêlant à toutes ces productions, offre un dernier moyen de nuancer la nourriture, ſuivant les diverſes nuances de la maladie & des forces du ſujet.

On peut voir par ce récit vrai, & en témoi-

gnage duquel nous invoquons ceux de nos Juges qui ont habité la Colonie de St. Domingue, que les 150,000 Negres qui habitent les montagnes, n'ont pas besoin de consommer, & ne consomment presque pas de farines d'Europe. En admettant quatre barils pour 200 Negres, la consommation annuelle seroit de 3000 barils de farine. . . .

Il reste 250,000 Negres, dont 30 à 35,000 habitent les villes & bourgs. Ceux-ci, comme nous l'avons déjà observé, sont approvisionnés par les Negres des montagnes; mais comme dans toutes les sociétés, les classes inférieures tendent à s'approcher des classes supérieures, au moins par l'imitation, les Negres domestiques & ouvriers ont cherché à imiter les goûts des Blancs; & nous avouons que la consommation du pain est plus considérable que dans les montagnes. Nous supposerons que cette consommation peut être équivalente à celle de 4,000 Blancs qui ne vivroient que de pain. . .

Les 215,000 Negres qui exploitent les sucreries, les indigotteries & les cotonneries, ont, comme ceux des montagnes, des moyens de subsistance tirés des productions du sol; mais la terre infiniment précieuse dans quelques bonnes sucreries, a amené les propriétaires à resserrer la portion de terre consacrée à la culture des vivres.

Néanmoins dans ces terres privilégiées & rares, où tout se mesure, où tout se calcule, le Negre y jouit encore, en toute propriété, d'un terrein suffisant pour sa nourriture, si on considere sur-tout que ce terrein, d'une fertilité auprès de laquelle nos meilleures terres sont stériles, produit en tout tems, en peu de tems, sans fumier, sans labour & presque sans travail. On fait une réserve d'un grand terrein destiné aux malades, aux vieillards, aux enfans, aux nourrices. On distribue du sirop, qui est un objet d'échange avec les vivres des Negres de la montagne. Dans les sécheresses, beaucoup d'habitations peuvent se garantir de leurs effets par l'arrosage. Celles qui sont privées de cette ressource, multiplient les échanges avec les Negres des montagnes qui ont toujours un fonds inépuisable de subsistance. Il en résulte à la vérité une augmentation dans le prix des vivres; mais cette augmentation qui par-tout est de niveau avec l'augmentation des demandes, n'est jamais hors des moyens de l'habitant.

On prévient encore les disettes par les achats de riz des États-Unis, qui est toujours abondant dans les villes, par les feves & pois d'Europe. Enfin presque toutes les habitations de la plaine ont de petites habitations dans les montagnes, uniquement destinées au soulagement des Negres de la plaine.

On ne consomme donc de pain, que dans les hopitaux. Cet aliment y est administré à ceux qui sont véritablement malades, ou convalescens. Les Negres qui n'ont besoin que de repos, ou qui y sont retenus par des plaies aux jambes (maladie extrémement commune dans les pays chauds) ne sont nourris qu'avec les vivres du pays, & avec le riz des États-Unis. Il résulte de cet apperçu qu'en portant la consommation moyenne des farines dans la plaine, à un baril par 15 Negres chaque année, nous l'évaluons au dessus de la consommation réelle. Nous invoquons encore ici le témoignage de ceux de nos Juges qui ont cultivé les Colonies. Il ne seroit pas aisé d'en consommer davantage. Dans les belles sucreries qui en font le plus grand usage, le bois manque absolument: tout le service de la manufacture & des cuisines se fait avec la canne à sucre, quand elle a été pressée au moulin; le four à pain ne peut être échauffé que fort difficilement avec cette canne à sucre, & on y employe du bois qu'on se procure avec des peines infinies. D'ailleurs l'embarras de la fabrication rendroit l'usage de cette nourriture impossible pour tout l'attelier. Le riz dont la cuisson est simple & aisée, est la nourriture la plus convenable & la plus usitée. Les États-Unis le portent à St. Domingue en si grande quantité, qu'on l'achete presque toujours au même prix qu'en France. Il vaut dans nos ports de mer de 20 à 24 liv. qui équivalent

à 30 ou 36 liv. de l'Amérique. C'eſt le prix ordinaire qu'il ſe vend dans les ports de St. Domingue.

Ainſi la nourriture dont la préparation eſt la plus ſimple, qui doit être la plus ſaine & la plus convenable, puiſque la Nature, cette bonne conſeillere, l'a donnée aux pays chauds (1), eſt preſque en tout tems au même prix qu'en France.

Les 215,000 Negres qui exploitent les ſucreries, cotonneries & indigotteries, à la moyenne exagérée d'un baril de farine par 15 Negres, conſomment par an 14,333 barils de farine.

Il reſte 19,632 (2) gens de couleur libres.

Ces gens de couleur, à la réſerve d'un petit nombre qui eſt aiſé & qui demeure dans les villes, ſe nourriſſent tous de vivres du pays. Leurs goûts, leurs habitudes les attachent à cette nourriture ſaine qu'on ne pourroit pas aiſément leur faire quitter. Ces habitudes ſont un des regrets qu'ils éprouvent quand ils ſont hors de leur patrie. Néanmoins nous voulons forcer les élémens de nos calculs, & nous eſtimerons

---

(1) Les Negres de la Côte-d'Or, qui ſont les plus robuſtes de l'Afrique, ſe nourriſſent principalement de riz.

(2) L'État de la population de St. Domingue en 1786, ne donne que 16,992 gens de couleur libres. Nous avons préféré l'État de l'année 1787 qui donne 19,632 gens de couleur libres, parce que nous voulons éviter le reproche d'avoir atténué les baſes de nos calculs.

que la consommation des farines faite par les gens de couleur libres, peut être représentée par 4,000 Blancs ne vivant que de pain.

(1) Enfin, & pour achever le tableau des consommateurs de St. Domingue, nous trouvons 24,192 habitans Blancs. Beaucoup de ces habitans Blancs vivant dans les montagnes, consomment autant de vivres du pays, que de farines; mais nous n'aurons aucun égard à cette considération, & nous les supposerons tous vivant de pain.

La nourriture d'un homme dans nos climats tempérés est évaluée à une livre & demie. Dans ce calcul moyen, on comprend l'homme de travail qui ne vit guere que de pain, & qui consomme beaucoup plus d'une livre & demie par jour. Dans nos Isles, l'homme de travail ne mange pas de pain; il n'y a que les gens aisés. Ces gens aisés habitent un climat brûlant qui exige une nourriture succulente. La consommation du pain à St. Domingue ne devroit donc pas être évaluée à une livre & demie par homme. Elle ne s'éleve pas non plus à cette quantité; mais ayant commencé à forcer nos données,

---

(1) L'État de 1786 ne donne que 23,133 habitans Blancs: mais par la raison de la note précédente, nous avons choisie l'année 1787, qui élève la population des habitans Blancs à 24,192.

nous continuerons dans le même principe. Nous disons que les 24,192 Blancs consommant chacun une livre & demie de pain par jour, consomment tous ensemble 36,288 liv. de pain par jour, & par an 13,245,120 liv. de pain, ci. . . . . . 13,245,120.l.

Les Negres qui habitent les villes, représentant 4,000 Blancs qui ne vivent que de pain, consomment par jour 6,000 liv. de pain, & par an 2,190,000 liv. ci. . . .	2,190,000.
Les gens de couleur représentant 4,000 Blancs qui ne vivent que de pain, consomment par jour 6,000 liv. de pain, & par an 2,190,000, ci.	2,190,000.
Les 150,000 Negres qui habitent les montagnes, doivent consommer, suivant nos estimations, 3,000 barils de farine par an, qui équivalent à 675,000 liv. de pain, ci.	675,000.
Les 215,000 Negres qui exploitent les sucreries, cotonneries & indigotteries, consommant 14,333 barils de farines, représentent une consommation annuelle de 3,224,925 liv. de pain, ci	3,224,925.
Consommation annuelle des habitans Blancs, gens de couleur libres & Negres de St. Domingue.	21,525,045.

Messieurs les Députés conviennent que les navires François portent annuellement 150,000 barils de farine dans la Colonie de St. Domingue ; cet aveu est d'accord avec l'État ci-dessous de cinq années :

	Barils de Farine
En 1784 on a importé......	107,168.
En 1785.	150,186.
En 1786.	151,047.
En 1787.	199,236.
En 1788.	142,388.
TOTAL en 5 ans	750,025.
ANNÉE COMMUNE. . . .	150,005.

Sur la quantité de 750,025 barils de farine, le port de Bordeaux en a introduit 658,413 barils ; & tous les autres ports réunis ont introduit 91,612 barils.

Chaque baril de farine pese 180 liv. net ; il donne, en ne mettant qu'un quart (1) en sus, 225 liv. de pain. Ainsi les 150,000 barils de farine introduits annuellement à St. Domingue, ont produit

(1) On évalue en France le rapport de la farine au pain, dans la proportion de 3 à 4 ; & nous ne l'évaluons pour nos calculs que dans celle de 4 à 5.

un approviſionnement de 33,750,000 l. de pain. La conſommation totale ne s'élevant qu'à 21,525,045 l. il reſte d'excédant 12,224,955 liv. de pain.

Cet excédant de 12,224,955 l. de pain, c'eſt-à-dire, de 57,666 barils de farine, ſert à la nourriture des équipages des navires, aux caboteurs ſur les côtes, aux achats que les Eſpagnols viennent faire, & qu'ils introduiſent chez eux en contrebande (1).

Enfin le reſte de cet excédant eſt mis en magazin par des ſpéculateurs qui l'ont acheté à vil prix, ſoit dans des ventes à l'encan qui ſont très-fréquentes, ſoit chez les Capitaines qui, ſur leur retour pour France, ſe débaraſſent à tout prix d'une marchandiſe qui ne peut ſe conſerver (2). S'il ne ſurvient pas

(1) Un Colon Eſpagnol ne peut manger d'autre pain que celui qui lui eſt fourni par une Compagnie excluſive ; &, comme on le penſe aiſément, il eſt mauvais & cher.

(2) Ce ſont ces approviſionneurs qu'on appelle ſi injuſtement des *accapareurs*, qui veillent ſans ceſſe ſur les ſubſiſtances. Ils forment des magazins dans le tems de l'abondance, ils les ouvrent dans le tems de la diſette. Ils ſont les gardiens & les ſauveurs de la vie des peuples : ſans eux, ſans l'eſpoir du profit qui détermine leurs opérations, on paſſeroit rapidement de l'abondance à la famine. La denrée avilie ſeroit négligée & perdue. Ce ſont eux qui en arrêtent l'aviliſſement: ce ſont les dépôts remplis par leurs prévoyans calculs, & ouverts de

de révolution intérieure, ou si le commerce de la Louisianne ne fournit pas de débouché à ces amas, ils périssent en peu de tems, & il faut les jetter.

Si nous avions pu prévoir les demandes & les accusations de Messieurs les députés, nous aurions fait venir de nos ports de mer des états de ces ventes, & nous aurions prouvé avec évidence ce que nous avançons. Nous aurions démontré que souvent la farine se vend à 24 & 30 liv. le baril, argent de l'Amérique, qui font 16 liv. & 20 liv. argent de France. Mais ici, comme dans tout notre récit, le témoignage de Messieurs les Colons, qui se sont eux-mêmes quelquefois approvisionnés de cette maniere, nous tiendra lieu de preuve.

Les commerçans ne demandent point de dédommagement quand leurs spéculations ont été ruinées. Ils supportent leur perte en silence, ils attendent qu'une révolution dans le cours des marchandises, répare le dommage qu'une trop grande abondance a causé. Si des désastres trop répétés, si une longue chaine d'événemens ruineux renverse leurs projets, & détruisent toutes leurs espérances, alors seulement

---

successivement à mesure que la rareté se fait sentir, qui nuancent les intervalles entre la richesse & la pauvreté, & qui donnent le tems de venir au secours de la Nation. Ces vérités, neuves encore peut-être en France pour bien du monde, seront bientôt des idées communes.

leurs regiſtres s'ouvrent, ils expoſent aux avides regards des hommes la perte de leurs biens & de leur honneur. L'opinion qui ſouvent réſiſte aux loix & les enfreint, ſe réunit à elles pour proſcrire & dévouer à l'opprobre & à la miſere un citoyen honnête, un pere de famille vertueux & irréprochable à qui on ne peut imputer que de n'avoir pas maîtriſé les hazards. La ſituation d'un Colon dans nos Iſles eſt différente, il faut en convenir : il peut tout à la fois devoir le double de ſon bien, ne pas payer, voir les loix ſans action dans les mains de ſes créanciers, vivre dans l'opulence & jouir de la conſidération qui l'accompagne. Loin de nous toute application. Nous comparons la ſituation de deux grands corps, & nous ne voulons que montrer combien celle des *marchands* eſt défavorable.

Après avoir prouvé notre premiere propoſition par le calcul des conſommateurs, & leurs rapports avec l'approviſionnement; nous allons la prouver par le calcul du prix des farines.

Nous avons ſous les yeux le prix des farines à S. Domingue en 1787 & 1788. Ci-contre eſt celui de 1788 : nous le donnons de préférence, parce que c'eſt dans cette année qu'un ouragan a ravagé la partie de l'Oueſt de St. Domingue, & que nous parlerons de ce fléau.

TABLEAU de l'Année 1788.

	FARINES.	
	Fines.	Communes.
	liv.	liv.
1788. Janvier. . . . *le Baril.*	78.	61.
Février.	72.	53.
Mars.	66.	47.
Avril.	66.	43.
Mai.	66.	45.
Juin.	66.	46.
Juillet.	66.	46.
Août.	89.	50.
Septembre.	103.	62.
Octobre.	104.	71.
Novembre.	90.	62.
Décembre.	75.	57.
SOMME TOTALE. . .	941.	643.

Le prix moyen de la farine fine que les habitans aisés consomment, fut de 78 liv. 8 sols 4 deniers le baril, pour 225 liv. de pain. La livre de pain coûta

6 ſols 11 deniers, argent de l'Amérique, qui répondent à 4 ſols 7 deniers & demi tournois.

Le plus haut prix de la farine fine, durant cette année, fut au mois d'Octobre. Elle coûta 104 liv. le baril de 225 liv. de pain: le pain revint à 9 ſols 3 den. d'Amérique, qui valent 6 ſols 2 den. tournois.

Le prix moyen de la farine commune qui eſt celle que les pauvres Blancs & les Negres malades ſur les habitations conſomment, fut de 53 liv. 11 ſols, 8 deniers le baril de 225 liv. de pain: la livre de pain coûta 4 ſols 9 deniers d'Amérique, qui répondent à 3 ſols 2 deniers tournois.

Le plus haut prix de cette farine commune fut de 71 liv. le baril de 225 liv. de pain: le pain revint à 6 ſols 3 deniers d'Amérique, qui valent 4 ſols 2 deniers tournois.

Il convient de faire ici pluſieurs réflexions.

1°. En établiſſant le prix du pain ſur celui des farines, annoncé dans les gazettes, nous l'avons porté à la plus haute valeur. Tous ceux qui connoiſſent les Colonies, ſavent que le prix des gazettes eſt celui des plus hautes ventes chez les Capitaines, & qu'on l'obtient toujours au deſſous de ce tarif qui n'eſt qu'une indication exagérée.

2°. La farine, comme toutes les autres denrées d'Europe, ne ſe vend pas comptant: il y a toujours un terme de trois mois pour la payer.

3°. La farine qu'on appelle farine fine eſt ſupérieure en beauté aux plus belles farines dont on

approvisionne la Capitale ; & celle qu'on appelle commune, est celle qui se consomme dans les provinces de France. Le pain bis est inconnu dans nos Isles.

4 . Et celle-ci est très-importante. Les denrées comme l'argent n'ont point de valeur réelle & déterminée ; elles ne peuvent avoir que des valeurs relatives. C'est au prix de la journée d'un homme qu'il faut les rapporter toutes. La journée de l'homme de travail est donc la mesure commune des denrées de premiere nécessité. En France, le pain est ordinairement à deux sols 3 deniers ou 2 sols 6 deniers la livre, & la journée d'un ouvrier est à 25 ou 30 sols. Dans les provinces où la journée est à meilleur marché, le pain diminue dans la même raison. A St. Domingue, la journée d'un ouvrier est à 6 liv. qui font 4 liv. de France. Si la valeur du pain dans nos Colonies étoit tracée sur la même échelle qu'en France, il devroit y valoir dans les tems d'abondance, trois fois plus qu'en France, c'est-à-dire, 10 sols 1 den. ou 11 sols 3 den. qui répondent à 6 sols 9 den. ou 7 sols 6 den. tournois ; valeur triple de 2 sols 3 den. à 2. sols 6 den. ; & cependant nous avons vu que dans le moment de la plus grande valeur, au mois d'Octobre 1788, le pain n'a valu que 6 sols 3 den. d'Amérique, qui répondent à 4 sols 2 den. tournois, & que le prix moyen, durant toute l'année 1788, a été de 4 sols 9 den. d'Amérique ; qui répondent à 3 sols 2 den. tournois. Ainsi dans les tems de la

plus grande rareté, dans les tems qu'on appelle disette, famine, & qui éveillent la sollicitude des administrateurs; le pain a été comparativement presqu'à moitié du prix qu'il vaut dans les tems d'abondance en France. Ce moment de cherté étoit l'époque de l'ouragan qui ravagea la récolte du sucre & du café, au Port-au-Prince. Il causa cette augmentation passagere qui cependant ne porta le prix du pain qu'à moitié de ce qu'il auroit dû valoir, pour être dans un rapport exact avec la journée de l'ouvrier.

5°. Enfin nous connoîtrons encore mieux les rapports entre la France & St. Domingue, par la division de la monnoie dans les deux contrées. Dans la Métropole où le Peuple est nombreux, où presque tous vivent de leur travail journalier, la monnoie a été subdivisée presqu'à l'infini, afin de donner à la classe indigente & laborieuse, les moyens de pourvoir à ses modiques besoins. A St. Domingue au contraire où la nourriture physique est la moindre dépense; où tout est luxe, faste & richesse; où les habitations de 2 à 300,000 liv. de revenu, sont communes; où celles qui n'en donnent que 40 à 50 mille, sont mises au dernier rang; où enfin il n'y a pas de peuple, la monnoie s'est élevée à ce niveau, & la plus petite piece est de 7 sols 6 den. du pays, qui valent 5 sols de France. Ainsi le pain est pres-

qu'en tout tems, au deſſous de la plus petite pièce de monnoie.

Le tableau de la valeur des farines dans les Colonies pour l'année 1787 eſt à peu près ſemblable à celui de 1788 ; & le moment du plus haut prix fut au mois de Mars ; la farine fine valut 103 liv. le baril, & la farine commune 75 liv.

Nous ſavons que MM. les députés de St. Domingue pourront nous objecter que nous avons établi le prix du pain ſur le prix du baril de farine, & que nous aurions dû l'établir ſur ce qu'il a valu réellement chez les boulangers dans les villes.

Si nous avions eu à répondre aux habitans des villes, nous aurions raiſonné ſur cette donnée, & nous leurs aurions démontré que le prix étoit encore comparativement beaucoup au deſſous de celui de France ; mais c'eſt à MM. les Colons propriétaires que nous répondons. Ils s'approviſionnent directement de farines chez le Capitaine qui les a apportées de France, & le pain eſt fabriqué chez eux. Le prix du pain dans les villes étant étranger aux Colons, nous n'avons pas dû, en leur répondant, avoir égard au prix du pain dans les villes.

Si le court délai qu'on nous a donné pour notre juſtification, nous avoit permis de faire des recher-

ches, nous nous ſerions procuré le prix de la farine, durant la longue paix qui a précédé la derniere guerre; & on auroit vu qu'il a été conſtamment au deſſous du prix des années 1787 & 1788, à la réſerve de deux inſtans très-courts : l'un en 1771, lorſqu'on croyoit une rupture prochaine entre la France & l'Angleterre, l'autre au commencement de la ſéchereſſe de 1776, qui dura dix mois. Nous parlerons plus loin de cette calamité.

Nous demandons maintenant à MM. les députés de St. Domingue, où eſt cette diſette perpétuelle entretenue ſi ſoigneuſement par les *marchands, qui fait mourir de faim 10 à 12 mille Negres par an?* Quand on veut jouer le célebre & dangereux rôle d'accuſateur, il faut accumuler les faits. Il faut ſe faire un rempart de preuves que l'accuſé ne puiſſe pas ruiner.

Nous déſirerions bien ne pas dire que dans les premiers tems de ce ſiecle, les Negres furent traités avec peu d'humanité, que cette dureté qui en faiſoit périr un grand nombre tous les ans, étoit un reſte de la barbarie des conquérans du nouveau Monde, & de la valeur féroce des flibuſtiers qui ont fondé les premiers établiſſemens à St. Domingue. Cette barbarie s'eſt adoucie peu à peu par les fréquentes communications des Européens; & nous ſaiſiſſons avec empreſſement cette occaſion de rendre à MM. les Colons le tribut d'éloges qui

leur est dû pour le gouvernement doux & humain dont ils usent maintenant envers leurs esclaves. Ce gouvernement est le thermométre de la population. Nous avons sous les yeux un état des naissances & des mortalités en 1786 & 1787, qui prouve qu'on n'est pas éloigné à St. Domingue d'atteindre le dernier dégré d'une administration paternelle.

(1) En 1786, sur 332,847 Negres, il y eut 4,217 naissances, & 5,067 morts.

En 1787, sur 364,196 Negres, il y eut 3,556 naissances, & 6,116 morts.

Dans la premiere année, les mortalités surpasserent les naissances de 1,850, & dans la seconde, de 2,560.

---

(1) Nous citons les récensemens qui sont dans les bureaux. Nous ne les croyons pas justes; mais ce sont les seuls documens qu'on puisse se procurer. Et l'exactitude qui manque aux mortalités doit aussi manquer aux naissances. Ainsi notre preuve n'est point affoiblie. Pour qu'il fût mort 10 à 12 mille Negres par an, de faim seulement, il faudroit qu'il en fût mort au moins 30 mille par an. A la fin de la guerre de 1755, il n'en seroit pas resté un seul. On n'en a introduit que 11 mille, année commune, depuis 1763 jusqu'en 1778. Il y a eu ensuite une guerre de cinq ans; & à la paix de 1783, on en comptoit 300 mille à St Domingue. Ces résultats prouvent, sans replique, que la mortalité est très-modérée à St. Domingue.

La raiſon de la différence de ces deux années, eſt qu'en 1787 on importa d'Afrique 30,000 Negres, & que la mortalité dut être plus conſidérable ſur des Negres non acclimatés que ſur les autres.

On ne voit point ici cette mortalité effrayante, ces 10 à 12 mille Negres que la cupide avarice des *marchands* égorge tous les ans; on voit au contraire qu'en perfectionnant le ſyſtême d'adminiſtration qui a commencé dans la partie du Cap & qui peu à peu gagne toute la Colonie, on pourra dans quelques années établir le niveau entre les naiſſances & les mortalités, & qu'on n'aura plus beſoin de Negres d'Afrique, que pour les nouveaux défrichemens.

Voilà, pour le dire en paſſant, à quoi doit ſe réduire la grande queſtion de la ſuppreſſion de la traite des Negres & de leur affranchiſſement. L'adminiſtration douce & ſage qui s'étend dans toutes nos Colonies, prépare de loin l'abolition de la traite & une condition aux Negres qui ſera cent fois préférable à la malheureuſe liberté dont jouit l'homme de travail dans la plupart de nos campagnes.

MM. les députés de St. Domingue prétendent qu'il ne faut pas moins de 150,000 barils de farine pour nourrir les Blancs de la Colonie, & de 400,000 pour les Negres. Nous avons prouvé que les 150,000 barils qui y étoient importés annuel-

lement, pourvoyoient abondamment à tous les besoins. Si on accordoit à MM. les députés leur demande indiscrete, ils prendroient assurément l'engagement d'acheter & de payer cet énorme approvisionnement. Il arriveroit que la Colonie de St. Domingue seroit débitrice annuellement de 150,000 barils de farine fine pour les Blancs, qui, au prix moyen de 70 liv. le baril, coûteroient . . . . 10,500,000 liv.

Et de 400,000 barils de farine commune pour les Nègres, qui, au prix moyen de 50 liv. le baril, coûteroient, ci. . . .	20,000,000.
Dette annuelle de la Colonie de St. Domingue envers la Métropole.	30,500,000. liv.

C'est alors qu'on verroit accourir Messieurs les députés de St. Domingue, qu'ils s'éleveroient avec force contre l'impôt abominable de 30,500,000, dont leurs cultures seroient accablées, contre *ce monopole atroce des Marchands*, contre cette gabelle d'un nouveau genre; & il faut convenir que cette fois ils auroient raison.

MM. les députés de St.-Domingue disent *que les pluyes, les ouragans, les sécheresses détruisent annuellement pendant 3 à 4 mois leurs espérances, & qu'un habitant dont toute la terre seroit en vivres,*

n'en seroit pas moins dans le cas d'en manquer pour ses Negres.

Sur un sol excellent, échauffé par un Ciel brûlant, il ne faut que de la pluye pour le féconder. Aussi la pluye est-elle appellée le fumier de St. Domingue. Avec la mesure de la pluye qui tombe dans une année, on a facilement celle des récoltes en tout genre. Écartons donc cette cause de disette invoquée par MM. les députés, qui peut tout au plus, dans quelques rares & petites portions de terre trop humides & trop basses, retarder momentanément le développement des germes.

On compte deux ouragans dans la partie du Nord & de l'Ouest. Ils ont accompli une période de plus de 40 années. Le premier qu'on ne devroit pas qualifier du nom d'ouragan, & qui n'étoit qu'un fort coup de vent, causa, en 1772, quelques dommages aux cannes à sucre & aux cafiers dans la partie du Nord; mais les vivres souffrirent fort peu, & il n'y eut pas d'augmentation dans le prix des farines. Le second a dévasté, l'année derniere, les cultures de la partie de l'Ouest, s'est même étendu jusqu'à la partie du Sud; & nous avons vu, qu'à cette époque, l'augmentation que ce fléau causa dans le prix des farines, ne put élever celui du pain à la moitié de ce qu'il coûte en France dans les temps ordinaires.

La partie du Sud, nous en conviendrons, est

plus exposée à ces grandes convulsions de la Nature; mais aucune n'a causé de disette, ni même d'augmentation remarquable dans le prix des farines.

Les sécheresses sont assez ordinaires au Cap, pendant les mois de Février, de Mars & quelquefois Avril. Elles sont en quelque sorte périodiques, & ne font aucun tort ni aux cultures ni aux vivres qui ont été refroidies par les longues pluyes de l'hiver. Dans d'autres parties, cette périodicité est très-réguliere, & dure 5 mois tous les ans. C'est dans ce tems que les travaux des manufactures s'exécutent, & ils sont interrompus dans la saison des pluyes. Sans ces sécheresses sur lesquelles on compte, les manufactures ne pourroient pas être mises en mouvement; elles sont donc nécessaires & n'occasionnent aucune disette. Quand des causes extraordinaires prolongent ces sécheresses, alors, comme nous l'avons dit plus haut, les échanges se multiplient dans les montagnes; alors même les administrateurs, en vertu des instructions qu'ils ont toujours eues, ouvrent les ports aux farines étrangeres. Cette marche invariable de l'administration a toujours arrêté les effets des grandes sécheresses, & empêché qu'aucune ait produit une véritable disette. La plus longue & la plus désastreuse dont on conserve la mémoire à S. Domingue, est celle de 1776, elle dura près de dix mois. Il y eut un instant où les vivres monterent à haut prix; mais le commerce national & les Etrangers accoururent de toutes

parts ; & au plus haut dégré d'une calamité qui ruina toutes les récoltes, les vivres furent à ſi bas prix qu'un navire (1) expédié de Nantes, & entiérement chargé de toutes ſortes de vivres, perdit ſon capital entier. La vente de ſa cargaiſon ſuffit à peine à payer les frais de ſon ſéjour & de ſon voyage. Pluſieurs navires emporterent du riz en France, au lieu des denrées coloniales, parce qu'ils l'achetoient à 18 liv. le quintal, argent de l'Amérique, faiſant 12 liv. tournois, & qu'il en valoit 23 & 24 en France.

Meſſieurs les Députés de S. Domingue avancent que ſi le commerce national leur fourniſſoit des farines à auſſi bon marché que les Etrangers, il en réſulteroit accroiſſement de *forces exploitantes* qui tourneroit au profit de la Métropole. Ce n'eſt pas ici le lieu de développer cette queſtion qui tient à ce qu'on a ſi improprement appellé juſqu'à préſent le *régime prohibitif*, & qui n'eſt autre choſe que le *régime national*. La néceſſité de nous défendre, nous a entraîné dans des calculs qui ont rendu ce Mémoire déjà long : preſſés d'ailleurs par Meſſieurs les Commiſſaires de fournir notre défenſe, lorſque Meſſieurs les Députés ont préparé leur attaque à loiſir, nous renverrons cette diſcuſſion à un autre tems. Nous obſerverons ſeulement ici qu'un habitant

---

(1) Le Breton.

ſucrier qui a 200 Negres, doit conſommer environ 14 barils de farine commune pour ſes Negres ; nous l'avons déjà démontré. En recevant ces 14 barils de farine du commerce national, il les payera à peu près 50 liv. & tous enſemble lui coûteront 700 liv. En les recevant du commerce étranger, il les obtiendra peut-être à 40 liv. & tous enſemble lui coûteront 560 liv. Il en coûte donc à cet habitant propriétaire de 200 Negres, qui fait 140 à 150,000 l. de revenu, 140 liv. pour avoir nourri ſes Negres malades, avec la farine nationale.

Il faut remarquer que la propriété de cet habitant n'eſt grévée d'aucun impôt direct, & que le projet du commerce national eſt d'en ſolliciter l'affranchiſſement pour ſes denrées. On ne voit pas comment un ſacrifice de 140 livres, ſuppoſons le double & même le triple, peut diminuer les *forces exploitantes* de cet habitant. Tout le monde ſait, & Meſſieurs les Députés en conviendront, que ce n'eſt point à St. Domingue que les Colons perdent leurs *forces exploitantes*, mais à Paris.

Toute action en commerce a une réaction ſouvent plus forte que l'action même. L'approviſionnement de nos Colonies eſt la cauſe d'un grand travail & de la plus belle des manufactures, la conſtruction & l'équipement des vaiſſeaux. Les 150,000 barils de farine importés annuellement à St. Domingue par le commerce national, font

le chargement de 63 navires de 300 tonneaux chacun. Si cette ſource de richeſſes & de travail étoit inconnue, il faudroit la chercher avec empreſſement: ſi nous l'avions perdue, il faudroit la regagner au prix des plus grands ſacrifices: nous la poſſédons, nous en jouiſſons.

MM. les Députés de St. Domingue, Membres de l'Aſſemblée Nationale, François eux-mêmes, voudroient-ils diminuer la fortune d'une Nation dont ils ſont une ſi belle partie?

DEUXIEME PROPOSITION.

La diſette qui regne actuellement dans la Colonie, ne frappe que les habitans Blancs, & les Negres n'en peuvent être atteints.

Cette propoſition rentre dans la premiere: en développant celle-ci, on a pu s'appercevoir qu'il nous reſtoit peu de choſes à dire pour démontrer la ſeconde.

En effet, il n'y a que les Negres malades ſur les habitations qui conſomment de la farine, & dans la diſette, le pain offre beaucoup de moyens de ſuppléer cet aliment; le riz, la farine de Maïs, de Mil, ſont auſſi ſains, auſſi légers que le pain.

Les Negres des villes ne mangent du pain que par imitation; en les remettant, ainſi que les gens de

de couleur libres, & une partie même des habitans Blancs, à leur nourriture naturelle, on ne leur cause aucune privation.

C'est ce qui arrive dans les guerres. Dans celle de 1755, la farine valut jusqu'à 400 liv. le baril: il n'y eut pas d'augmentation de mortalité parmi les Negres. Durant la premiere année de la derniere guerre, la farine valut au Cap 300 liv. le baril; & elle s'est soutenue toute la guerre de 150 à 200 l. On n'a pas remarqué de mortalité extraordinaire. La partie du Sud de St. Domingue en a été presque totalement privée pendant toute la guerre; & cette partie de l'Isle n'a pas éprouvé de plus grandes pertes parmi ses Negres, que dans le tems de paix. Nous opposons toujours des faits connus & vrais aux assertions vagues & indéterminées de MM. les Députés.

Sans doute que, dans les tems malheureux, les habitans Blancs payent le pain cher; mais l'aisance dont ils jouissent, les met au dessus de cette dépense passagere. Enfin ils ont pour derniere ressource les vivres du pays qui, sans avoir la même saveur pour un Européen que ceux d'Europe, n'en sont pas moins bons & sains. C'est dans notre Europe que, sans aucune des ressources dont on abonde dans nos Isles, les disettes exercent les plus affreux ravages. C'est ici que, sans autre moyen de subsistance, le malheureux cultivateur, l'homme de

travail expire de faim & de misere, lorsque le pain lui manque, & que son prix est au-dessus de ses modiques facultés. La pitié des villes ne pénetre guere dans les chaumieres où habitent le désespoir & la mort. Tant d'objets frappent nos regards dans la Capitale & dans les grandes villes, que notre compassion est épuisée avant d'en franchir l'enceinte.

MM. les Députés présentent des calculs d'approvisionnement, dont les résultats semblent faits pour montrer que M. le Mis du Chilleau a développé la conduite d'un sage & grand Administrateur. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'administration de M. le Mis du Chilleau ; & l'Ordonnance qu'il a rendue le 9 Mai, contre l'avis & malgré les représentations (1) de son co-Administrateur M. de Marbois, portant permission aux Étrangers de commercer librement, & d'introduire des Negres dans les trois Ports de la partie du Sud de St. Domingue pendant cinq années, est trop étrangere à l'objet particulier de l'approvisionnement des farines, pour que nous nous y arrêtions (2).

---

(1) Les représentations, sous le titre de *Réclamations de M. l'Intendant de St. Domingue*, ont déjà été remises à chacun des Membres de l'Assemblée Nationale.

(2) Nous nous réservons de prouver dans un autre tems, comment M. le Marquis du Chilleau, en violation de tous ses pouvoirs & de tous les principes, a, du signe d'une puissance

Lorſque M. le Mis du Chilleau ouvrit, le 31 Mars, les trois Ports d'entrepôts de St. Domingue aux farines étrangeres, la farine fine valoit à St. Domingue 95 liv. & la commune 72 liv. A ce prix, le pain des blancs aiſés coûtoit 5 ſols 7 den. & celui des pauvres Blancs & des Negres malades, 4 ſols 5 den. & demi, argent de France. On a déjà vu que la journée d'un homme en Amérique valoit 4 liv. de France: le prix de la farine n'étoit pas au taux où il devroit être, pour avoir une proportion exacte avec le prix du pain en France. Néanmoins, l'inquiétude de l'Europe pour ſa ſubſiſtance, devoit en inſpirer aux Gouverneurs de nos Colonies; & nous rendons librement hommage

---

qu'on ne peut comparer qu'à celle des Beys d'Egypte, arrêté le mouvement du Commerce national, & livré le patrimoine de la Nation Françoiſe aux Etrangers & à ſes ennemis naturels. Nous prouverons que c'eſt pour cette Ordonnance du 9 Mai ſeulement, qu'il a été rappellé, & non pour ſes Ordonnances du 31 Mars & 29 Mai, concernant l'introduction des farines.

On a oſé accuſer les Bretons d'avoir eu le projet d'attenter à la vie de M. le Marquis du Chilleau, à ſon débarquement à Nantes. On a allarmé le Miniſtere auquel ils reprocheront d'avoir cru les Bretons capables d'une lâcheté, & d'avoir négocié ſon paſſage par Nantes, comme dans un pays ennemi.

Quand les Commerçans attaqueront M. le Marquis du Chilleau, ils l'attaqueront au Tribunal de la Nation.

à la sage prévoyance de cet acte d'administration ; fait de concert entre M. le Mis du Chilleau, Gouverneur, & M. de Marbois, Intendant. Ils se conformoient à leurs instructions qui leur enjoignent de veiller sur les subsistances.

Le 29 Mai, M. le Mis du Chilleau, contre l'avis de son co-Administrateur M, de Marbois, & sans sa participation, fit enregistrer une seconde Ordonnance, sur le fondement que la premiere Ordonnance n'avoit attiré qu'une très-petite quantité de farines étrangeres. MM. les Députés de St. Domingue déclarent eux-mêmes, dans la neuvieme piece intitulée, *Précis*, remise à MM. les Commissaires, qu'il en entra durant ces trois mois 27,098 barils, & que l'approvisionnement total ne fut diminué que de 3,070 barils. Ils en concluent sur le champ, que la Colonie a manqué de pain *pendant sept jours & plus*. Conçoit-on un pays qui manque de pain *pendant sept jours & plus*, qui ne reçoit pas de secours, & qui cependant conserve tous ses habitans? Si on veut bien se rappeler ce que nous avons dit de l'approvisionnement de St. Domingue, de la répartition exacte & vraie que nous en avons faite, du superflu prodigieux que laissent les 150,000 barils de farine que le Commerce national y porte tous les ans, des ressources infinies qu'offrent les vivres du pays, on demeurera convaincu que cette prétendue fa-

mine *de ſept jours & plus*, n'a été qu'une diminution de ſuperflu.

Cette ſeconde Ordonnance, irréguliere dans la forme, en ce qu'elle avoit été rendue ſans la participation de l'Intendant, contenant au fond pluſieurs diſpoſitions attentatoires au Commerce national, telles que l'admiſſion des farines dans tous les ports d'Amirautés, & l'extraction des denrées coloniales, a été rectifiée par un Arrêt du Conſeil du 23 Juillet. Nous diſons *rectifiée*, parce que le Conſeil du Roi n'a caſſé que les diſpoſitions contraires au Commerce national, & a maintenu ce qui concernoit l'approviſionnement par les ports d'entrepôt.

Cet Arrêt rendu dans la vue de témoigner à M. le Mis du Chilleau qu'il avoit violé ſes pouvoirs, & non dans celle d'arrêter l'approviſionnement de St. Domingue, n'a été envoyé à St. Domingue que le 1er. Septembre; ainſi il n'a pu détruire l'effet de l'Ordonnance de M. du Chilleau, dont le terme expiroit le 1er. Octobre.

Ce n'eſt pas à nous de juſtifier le Conſeil du Roi & le Miniſtre de la Nation. Notre reſpect pour l'Aſſemblée Nationale nous interdit toute réflexion. Il n'appartient qu'à elle de défendre ſon ouvrage, & de maintenir des actes qui n'ont eu d'autre but que de préſerver le Commerce national, qui eſt la propriété de 26 millions d'hommes

& dont nous ne ſommes que les inſtrumens ; des atteintes que lui portoit M. le Mis du Chilleau.

La ſeconde Ordonnance n'a pas pourvu aux beſoins de la Colonie, & n'a pas dû y pourvoir. Dès le mois de Mars, époque de la premiere Ordonnance, la cherté devenant générale en Europe, le Gouvernement attiroit en France par des fortes primes, les grains étrangers : les *Marchands* de Nantes ſouſcrivoient eux-mêmes, de leur propres deniers, une augmentation de prime (1).

Les États-Unis faiſant des envois conſidérables en Eſpagne, en Portugal, en France, dans le Nord de l'Europe, vuiderent peu à peu leurs magazins & diminuerent la fourniture de nos Colonies. C'eſt ainſi qu'elles ont été admiſes à partager la famine qui regne encore ſur la moitié du Globe.

Vues ſur les moyens de ſecourir la Colonie dans la diſette qui l'afflige.

Nous ne chercherons pas à diminuer les juſtes allarmes que doit inſpirer la ſubſiſtance des habitans Blancs de nos Colonies. La Nature leur a donné abondamment des vivres qui croiſſent ſur le ſol

(1) Nous ne citons cet acte de patriotiſme, que parce qu'il eſt néceſſaire à la triſte généalogie de la famine.

qu'ils habitent; mais la Mere-patrie n'eſt pas pour cela diſpenſée de tâcher de leur en procurer qui ſoient plus appropriés à leurs goûts & à leurs habitudes. La Nation qui a fait de ſi prodigieux ſacrifices pour approviſionner ſes Citoyens d'Europe, en doit également à ſes Citoyens d'Amérique. Ils ont le même droit à ſes ſollicitudes & à ſa protection.

Nous ſommes inſtruits que toutes les Nations ſe diſputent le reſte des magaſins des États-Unis. Les Anglois, les Eſpagnols, les Hollandois croiſent en mer. Ils arrêtent les bâtimens Anglo-Américains qui ont des commeſtibles, ils les conduiſent dans leurs ports reſpectifs, & s'approprient leurs cargaiſons en les payant. Nos vaiſſeaux ſtationnés au Cap, croiſent également pour le même objet, & prennent pour cette ville une ſubſiſtance dont la partie du Sud ſe trouve privée. Ainſi la famine a mis les habitans de l'Amérique dans un véritable état de guerre.

Nous propoſerons pluſieurs moyens, entre leſquels la ſageſſe de l'Aſſemblée Nationale déterminera celui qu'elle croira atteindre de plus près le but de l'approviſionnement des Colonies, dans cette diſette dont la durée ne peut plus être longue.

Premier Moyen.

Il consiste à prêter aux Commerçans des ports de mer, plusieurs Flûtes du Roi, qui seront armées par eux. Ces Flûtes iront chercher des farines aux États-Unis, les porteront dans nos Colonies, & en rapporteront le produit en France. L'avance de l'armement & de l'achat des farines, sera fait par les Places de Commerce, pour le compte de la Nation, & elles seront rembourſées, au retour des Flûtes, par le Tréſor national, ſans intérêt, ſans commiſſions, ſans honoraires.

Deuxieme Moyen.

Il conviendroit de permettre à nos navires expédiés pour nos Colonies de toucher dans les ports des États-Unis; mais comme cette échelle occaſionneroit un ſurcroît de dépenſe, on les en dédommageroit par une prime de 5 liv. par baril de farine, du poids ordinaire, acheté dans les ports des États-Unis, & importés dans nos Colonies. Cette prime ſeroit payée ſur les certificats d'embarquement, des Conſuls François dans l'Amérique Septentrionale, & ſur ceux de débarquement, des Adminiſtrateurs de nos Colonies.

Les Armateurs de ces navires s'obligeroient, ſous les peines du cautionnement ordinaire, de faire

revenir leurs navires directement dans les ports de France, afin d'éviter l'extraction étrangere des denrées de nos Colonies. On peut tout d'un coup calculer la grandeur du sacrifice que la Nation feroit pour le soulagement de ses Colonies. En supposant que l'importation nécessaire des farines étrangeres, s'éleve à 60, 000 barils, la gratification de 5 liv. par baril, coûteroit 300, 000 liv. Nous croyons le sacrifice bien léger, en le comparant à celui que la Nation a fait & continue de faire pour ses citoyens d'Europe.

TROISIEME MOYEN.

On admettroit les bâtimens étrangers dans les ports d'entrepôt de nos Colonies, ainsi qu'on l'a toujours pratiqué. Ils y vendroient leurs farines, & si les sirops & taffias n'étoient pas suffisans pour les solder, les Administrateurs leur donneroient des lettres de change sur Londres ou Paris (sous le cautionnement, s'il le falloit, des Commerçans nationaux) à un an de vue (1). La valeur de ces lettres de change seroit remise en France en den-

(1) Les Anglois en agissent ainsi dans leur Commerce avec les États-Unis. Ce moyen est d'autant plus convenable, qu'il fournit celui d'acquitter la dette ancienne que les États-Unis ont contractée envers l'Angleterre, & qu'ils augmentent par de nouvelles transactions.

rées coloniales par des navires nationaux. La vente en feroit faite & le produit converti en efpeces, avant que les lettres de change fuffent arrivées au terme de leur paiement.

QUATRIEME MOYEN.

Les trois moyens que nous venons de propofer, fuppofent que les États-Unis peuvent fuffire à l'approvifionnement actuel de nos Colonies; mais nous avons lieu de craindre que leurs magafins ne foient épuifés, ou du moins confidérablement diminués. Il conviendroit donc peut-être mieux d'envoyer directement de France une fubfiftance qui devient fort incertaine, fi on la tire de l'Étranger; & ici tout retard eft dangereux. Le Parlement de Bordeaux avoit levé la défenfe de fortir des farines pour les Colonies; mais le peuple en mouvement dont les inquiétudes paffées s'étendent fur l'avenir, a fait craindre au Parlement & à la Commune, que cette exportation ne fût troublée, & a porté ces deux Corps à reftreindre la fortie à un baril de farine par tonneau (1). Les navires qui fortent de

(1) Durant le cours de l'impreffion de ce Mémoire, nous apprenons que ce Réglement eft déjà en pleine exécution. Le navire le *Néville*, de Bordeaux, actuellement expédié, du port de 800 tonneaux, porte à St. Domingue 800 barils de farine pour fa cargaifon, & en outre 1200 autres barils pour la nourriture des Troupes.

Bordeaux annuellement pour nos Colonies, jaugent enſemble environ 80 mille tonneaux. La conſommation annuelle des Colonies, s'éleve à 240 mille barils de farine. Ainſi Bordeaux ne pourroit fournir que le tiers de la conſommation annuelle. En adoptant pour les autres ports de France le moyen que Bordeaux vient d'employer, on portera dans nos Colonies 250 mille barils de farine, car c'eſt à peu près à 250 mille tonneaux qu'on doit évaluer le tonnelage général des navires nationaux qui font le Commerce de nos Colonies. Mais il eſt abſolument indiſpenſable que les Municipalités employent toute leur vigilance & la force co-active qui eſt en leur pouvoir, pour préſerver les armateurs des inſultes du Peuple.

Il ne peut y avoir de diſette de grains après une récolte abondante dans preſque toutes les provinces; & la libre circulation rétablira le niveau dans les provinces qui n'ont pas été auſſi bien traitées; mais il y a diſette de ſûreté pour ceux qui ont coutume de garnir les marchés, de former les magaſins des villes, & de pourvoir aux beſoins des provinces. Le terrible mot d'*Accapareur* eſt devenu un ſignal de proſcription & de maſſacre.

Au défaut du pouvoir exécutif, dont la force détruite ne peut être récréée tout-à-coup, l'Aſſemblée Nationale jugera dans ſa ſageſſe, ſi elle ne pourroit pas employer les exhortations de MM. les Curés.

Ces ministres de paix, les confidens du pauvre peuple, en prêtant à la raison l'attrayant langage de la charité qui leur est si naturelle, prépareroient peut-être le retour de l'ordre & de la tranquillité.

Les 240 mille barils que les Colonies consomment annuellement, ne font pas un jour & demi de la subsistance de 26 millions d'hommes. Ces 26 millions d'hommes consomment en un jour & demi 58,500,000 livres de pain; & les 240 mille barils de farine, à 225 livres chacun, ne donnent que 55,000,000 livres de pain.

Ils ne représentent que la nourriture annuelle de 100 mille hommes qui consommeroient 54,750,000 livres de pain.

Supposons 100 mille Juifs Polonais fuyant une persécution sanglante, ou 100 mille Hollandais se dérobant à la tyrannie des Stathoudériens, & cherchant un azile chez la Nation la plus douce & la plus hospitaliere de l'Europe. Les premiers sont un horde proscrite, disséminée chez toutes les Nations, qui la couvrent, peut-être trop injustement, de mépris. Les autres ont été long-tems nos ennemis, sont encore nos rivaux, & leurs opinions religieuses different des nôtres. Semblables aux ennemis des anciens peuples, qui devenoient sacrés dès qu'ils étoient admis à toucher leurs Dieux domestiques, ces deux peuples seroient nos freres & nos amis, dès qu'ils auroient mis un pied sur

le territoire François; 26 millions d'hommes ne se réuniroient pas pour chasser des Étrangers qui demandent l'hospitalité à la liberté naissante. Si quelqu'un élevoit sa voix contr'eux, l'indignation publique l'étoufferoit bientôt. La Nation ceindroit avec gloire cette premiere couronne décernée à ses travaux & à son courage. On ne calculeroit pas ce que leur subsistance pourroit coûter; & si des inquiétudes vagues naissoient, une comparaison bien simple calmeroit toutes les allarmes; on verroit que 100 mille hommes d'augmentation en France ne prennent pas un jour & demi de la subsistance de 26 millions d'hommes.

Ici, ce ne sont point des Étrangers, ce n'est point un excédent de population qui demande du pain; ce sont nos freres, nos amis, des François; c'est une partie intégrante de la Nation; ce sont 100 mille riches manufacturiers qui n'ont pas de territoire, mais qui versent dans le trésor national 240 millions; c'est enfin, comme si une de nos villes de province, de 100 mille habitans, manquoit absolument de pain: aucun motif raisonnable ne pourroit nous empêcher de la secourir.

Il reste à justifier notre opposition à la prétention de MM. les Députés d'ouvrir tous les ports d'Amirauté aux farines étrangeres. Nous ne la discuterons pas sérieusement, parce que comme nous avons de MM. les Députés l'opinion qu'ils ont

la contrebande en horreur, nous pensons qu'ils n'insisteront pas sur un projet qui lui donneroit la plus grande activité. En effet on ne peut surveiller les Étrangers, & même très-imparfaitement que dans les trois grands ports d'entrepôt : si les autres ports étoient ouverts, la multiplicité & en quelque sorte l'obscurité des lieux du débarquement, rendroient la surveillance impossible. D'ailleurs ces trois grands ports sont en tout tems les chef-lieux où se tiennent les navires nationaux ; & de ces ports part tous les jours sans exception une foule de caboteurs & de bateaux de passage, dont la fonction est de distribuer dans toutes les parties de la côte les approvisionnemens, & de se charger des denrées coloniales en retour. Les navires nationaux ne fréquentent même habituellement que ces trois ports : nous en excepterons cependant St. Marc & Leogane où ils abordent ; mais le premier port est à 12 lieues du Port-au-Prince, & le second à sept lieues. Les versemens sont faits dans une journée, & la nature des prises reglées n'y apporte jamais de retard.

A Versailles, le 24 Septembre 1789.

Signé,

Rostagny, ... } *Députés de Marseille.*
Abeille, ... }

Boyetet, ... *de Bayonne.*

Corbun, ...
Bechade, ... } . . . . *de Bordeaux*.
Marchand, ...

Nairac, ... *de la Rochelle*.

Mofneron aîné, ...
Mofneron de l'Aunay, } . . . . . . *de Nantes*.

Puchelberg, ... *de l'Orient*.

Bodinier, ...
Quefnel, ... } . . . *de Saint-Malo*.

Blanche, ...
Legrand, ... } . . . . . . *du Havre*.

Defchamps, ...
De Montmeau, . . . } . . . . *de Rouen*.
Dupont, ...

Niel, ... *de Dieppe*.

De Bray, ...
Du Rieu, ... } . . . . *d'Amiens*.

Goffelin, ... *de Dunkerque & de Lille*.

Après avoir fini ce Mémoire, & fur le point de le remettre à MM. les Commiffaires, nous avons reçu plufieurs lettres de St. Domingue qui nous apprennent qu'au 31 Juillet, la plus belle farine n'y valoit que 132 liv. le baril, argent de l'Amérique. Ce prix, ordinaire pour peu qu'il y ait rareté, prouve d'abord, qu'on eft bien loin d'y craindre la difette; car le moment du 31 Juillet où on nous écrivoit, doit être celui de la plus grande rareté.

La récolte des États-Unis pourvoira abondamment aux besoins ultérieurs. Ce prix nous prouve encore que nous avions été mal informés ; lorsque nous avons écrit dans ce Mémoire que toutes les Nations se disputoient les approvisionnemens, & étoient dans un véritable état de guerre. Enfin ce prix de 132 liv. prouve sans replique que les états fournis par MM. les Députés, signés par M. du Chilleau, de l'approvisionnement de la Colonie de St. Domingue à son départ pour France, ne sont pas exacts. M. du Chilleau n'a observé aucune des formes qui lui étoient prescrites pour constater la disette & en dresser les procès-verbaux. Il devoit les faire dresser concurremment & en présence de M. l'Intendant ou des Commissaires qui le représentent. Il devoit prendre l'avis des Chambres de commerce. Nous transcrirons ici un extrait de la lettre de M. le Mal. de Castries aux Administrateurs des Colonies, en date du 13 Novembre 1784.

« Il y a sans doute quelques circonstances, dans » lesquelles ils (*les Administrateurs*) doivent venir » aux secours des Colonies confiées à leurs soins, » en permettant l'introduction étrangere d'objets de » premiere nécessité, dont on pourroit craindre une » trop grande disette ; mais ils ne peuvent user de » cette ressource avec trop de circonspection. Le » haut prix d'une denrée n'est pas un motif suf- » fisant pour en tirer de l'Étranger: les habitans des

» Colonies

» Colonies doivent s'attendre à payer quelquefois
» très-chérement des objets que le commerce à
» son tour est forcé de leur céder à très-bas prix
» & à perte. Vous jugerez vous-même que sans ces
» dédommagemens, la balance ne seroit pas égale.
» Vous n'accorderez au surplus que des permissions
» générales & jamais de particulieres ; & avant
» d'en venir là, vous en constaterez la nécessité
» par des procès-verbaux de visite, ainsi que par
» des avis des Chambres du commerce. »

Si M. le Mis. du Chilleau s'étoit conformé à cette lettre & à ses instructions particulieres, ces procès-verbaux faits légalement auroient donné une véritable connoissance de l'état de St. Domingue ; au lieu que les états qu'il fournit n'ont ni l'authenticité, ni le caractere légal qui seuls peuvent leur donner force de preuves. Ils sont dressés & signés par des officiers militaires ou de Finance, qui n'avoient aucune qualité, & les Chambres de commerce n'ont pas été consultées. Il ne paroît pas même qu'on ait fait aucune recherche dans les magasins ni chez les spéculateurs ; & ces états ont l'air d'un ouvrage d'imagination. Nous sommes donc fondés à croire que les Colonies n'éprouvent dans ce moment qu'un renchérissement fort ordinaire sur le prix des farines ; & par conséquent que l'Assemblée Nationale peut, sans craindre de compromettre la subsistance des Colonies ; déclarer *qu'il n'y a lieu à délibérer.*

Indépendamment du motif que nous venons d'offrir pour appuyer ce décret, nous ajouterons celui d'une Lettre que le Roi vient de faire écrire aux Adminiſtrateurs de nos Colonies pour leur enjoindre d'ouvrir les ports d'entrepôt aux farines étrangeres juſqu'au premier Février prochain, & de l'expédition d'un *aviſo* aux États-Unis pour les en informer.

Verſailles, le 24 Septembre 1789.

Signé,

Roſtagny, ... Abeille, ...	*Députés de Marſeille.*
Boyetet, ...	*de Bayonne.*
Corbun, ... Bechade, ... Marchand, ...	*de Bordeaux.*
Nairac, ...	*de la Rochelle.*
Moſneron aîné, . . . Moſneron de l'Aunay,	*de Nantes.*
Puchelberg, ...	*de l'Orient.*
Bodinier, ... Queſnel, ...	*de Saint-Malo.*
Blanche, ... Legrand, ...	*du Havre.*
Deſchamps, ... De Montmeau, ... Dupont, ...	*de Rouen.*
Niel, ...	*de Dieppe.*

De Bray, ... } . . . . . . *d'Amiens.*
Du Rieu, ... }
Goſſelin, ... *de Dunkerque & de Lille.*

L'un de nous, *M. Corbun*, *de Bordeaux*, reçoit dans le moment une lettre de Bordeaux que nous joignons à ce Mémoire en original. Cette lettre décide abſolument la queſtion, & déterminera sûrement l'Aſſemblée Nationale à prononcer ſans héſitation, *qu'il n'y a lieu à délibérer.* Elle eſt extrémement intéreſſante dans la circonſtance préſente, en donnant les plus grandes eſpérances d'approviſionnement, non-ſeulement pour nos Colonies, mais même pour la France.

LETTRE de M. Barboutin à M. Corbun, député du Commerce de Bordeaux auprès de l'Aſſemblée Nationale.

Bordeaux, le 22 Septembre 1789.

M.

Pour avoir l'honneur de répondre à la demande que vous m'avez fait faire par M. votre Neveu.

Le port de la nouvelle Angleterre, où la farine eſt la plus belle & la plus abondante, eſt Philadelphie, où tout ſe traite en grand.

Mais la ſaiſon eſt bien avancée pour riſquer à y aller, & ſe propoſer d'en reſſortir pour nos Colonies, avant le mois de Février. Quelquefois

la Delaware est gelée & n'est point navigable à cause des glaces depuis la fin de Novembre jusqu'à la fin de Février ; & j'ai été témoin qu'il y a des années que la Delaware ou la Deloire est navigable sans interruption, du 1er Janvier au dernier de Décembre, & d'autres années où elle a été innavigable 3 mois de suite, sans un jour d'intervalle.

A Baltimore on y trouve beaucoup de farines de toutes les qualités ; & l'on peut mieux en sortir & plus aisément l'hiver, parce que comme l'eau y est salée, elle n'est pas aussi sujette aux glaces, que l'eau douce.

A Alexandrie & à Georgetown, tout-à-fait dans le haut de la riviere de Patowmack, on y trouve de superbes farines en abondance, & à meilleur marché, parce qu'il n'y a pas autant de concurrens.

Mais commme il faut monter dans une riviere fort longue & difficile, on est sujet à y être retenu dans l'hiver fort long-tems par les glaces & par les vents d'Est, c'est-à-dire, depuis le Nord-Est, qui sont droit debout, qui y regnent souvent dans cette saison.

On peut aussi aller à Edevelek qui est à la tête de la baye de Chemeck, qui n'est qu'à 12 ou 15 milles de Philadelphie, où l'on peut se procurer de la farine par la voie de Philadelphie & par terre ; mais à cause de l'exportation, elle devient

beaucoup plus chere : l'eau y eſt ſalée, & moins ſujette aux glaces ; mais je n'ai vu ce cas qu'en tems de guerre.

Il faut obſerver qu'il s'y paſſe des deux ou trois années de ſuite où tous les ports de ces pays-là ſont navigables, toute l'année ſans interruption ; mais j'en ai vu pluſieurs bien mauvaiſes & bien contraires à la navigation.

Le 23 Juillet dernier, le baril de farine peſant 196 livres, valoit 37 ſchelings & demi, ſuivant le prix courant de ce pays-là, que Meſſieurs French & Neveu m'ont fait voir dans une lettre de la Maiſon de MM. Willing, Morriſe & Souwick de Philadelphie, avec eſpoir de baiſſer à 32 ſchelings 6 pends, à cauſe de la belle récolte à moiſſonner. ou 27 l. 10 tournois

Le boiſſeau de bled peſant 58 livres, valoit à la même époque un dollar ou 7 ſchelings 6 pends, avec l'eſpoir de baiſſer à 6 ſchelings.

Le dollar eſt chez nous la piaſtre gourde : elle vaut à Alexandrie qui eſt en Virginie, 6 ſchelings ; & de l'autre côté de la riviere, qui eſt dans le Maryland, elle y vaut 7 ſchelings & demi, comme à Philadelphie.

New-Yorck eſt le port le moins ſujet aux glaces ; & j'ai toujours oui dire que l'on entroit & ſortoit du port, toute l'année, ſans interruption. Il y a des farines ; mais je n'en connois point la qualité ni le prix courant, ni perſonne ici dans ce moment.

Je me ſuis informé à pluſieurs Capitaines Américains, arrivés ici depuis ſept à huit jours, qui m'ont dit, de même que MM. French, que la récolte promettoit beaucoup de bled, & qu'il pourroit baiſſer à 6 ſchelings le boiſſeau, de 58 à 60 livres peſant. Vous aurez la bonté d'obſerver que le ſcheling vaut 12 ſols par tout le Continent, qui veut dire en Anglois 12 pends.

Depuis votre départ, il y a plu de trois jours deux : je ne puis pas finir de doubler à cauſe de cela.

Je ne puis, pour le préſent, vous donner d'autres inſtructions ſur la farine & ſon prix dans le Continent de l'Amérique ſeptentrionale.

Je me trouverai toujours bienheureux quand vous voudrez m'employer en tout ce qui dépendra de moi, & en tout ce que vous voudrez, avec bien du plaiſir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. A New-Yorck, le dollar y vaut 8 ſchelings, & toujours 12 ſols le ſcheling ou 12 pends.

Après ma lettre ſignée, & l'apoſtille ci-deſſus écrite, j'ai trouvé M. Linch neveu de M. French, qui m'a dit que la lettre du 23 Juillet dernier de MM. Willing, Morriſe & Souwick leur diſoit: « *La* » *récolte eſt ſi abondante qu'il y a apparence que* » *vous recevrez beaucoup de bleds & de farines du*

» *Continent chez vous, cette prochaine Automne* ».

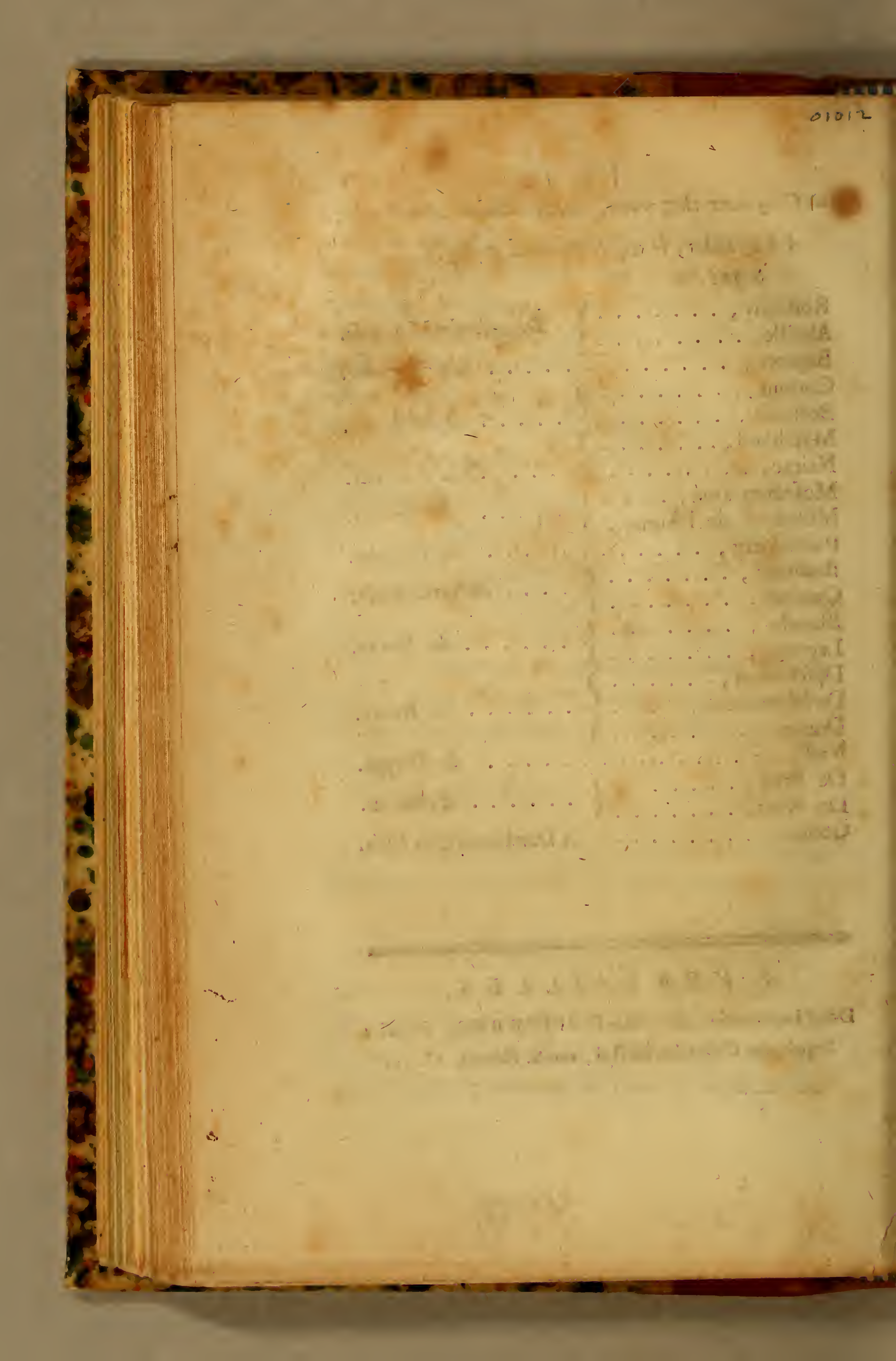
A Verſailles, le 24 Septembre 1789.

Signé,

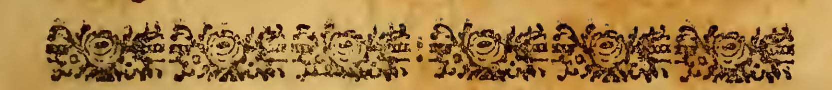
Roſtagny, ... Abeille, ...	}	*Députés de Marſeille.*
Boyetet, ...		*de Bayonne.*
Corbun, ... Bechade, ... Marchand, ...	}	*de Bordeaux.*
Nairac, ...		*de la Rochelle.*
Moſneron aîné, ... Moſneron de l'Aunay,	}	*de Nantes.*
Puchelberg, ...		*de l'Orient.*
Bodinier, ... Queſnel, ...	}	*de Saint-Malo.*
Blanche, ... Legrand, ...	}	*du Havre.*
Deſchamps, ... De Montmeau, ... Dupont, ...	}	*de Rouen.*
Niel, ...		*de Dieppe.*
De Bray, ... Du Rieu, ...	}	*d'Amiens.*
Goſſelin, ...		*de Dunkerque & de Lille.*

A VERSAILLES,

DE l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue S. Honoré. n°. 23.


01012

(8



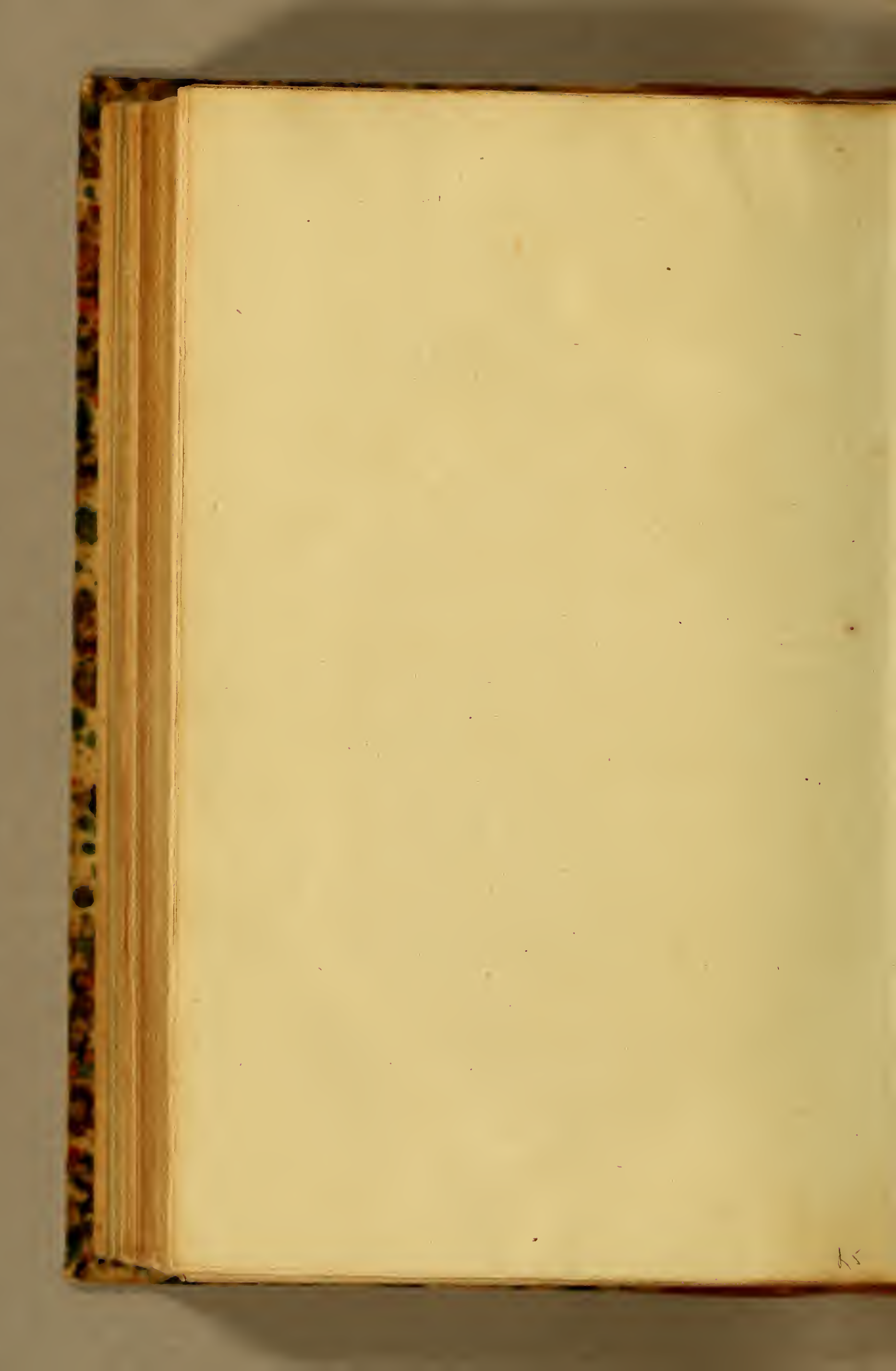
RÉPLIQUE

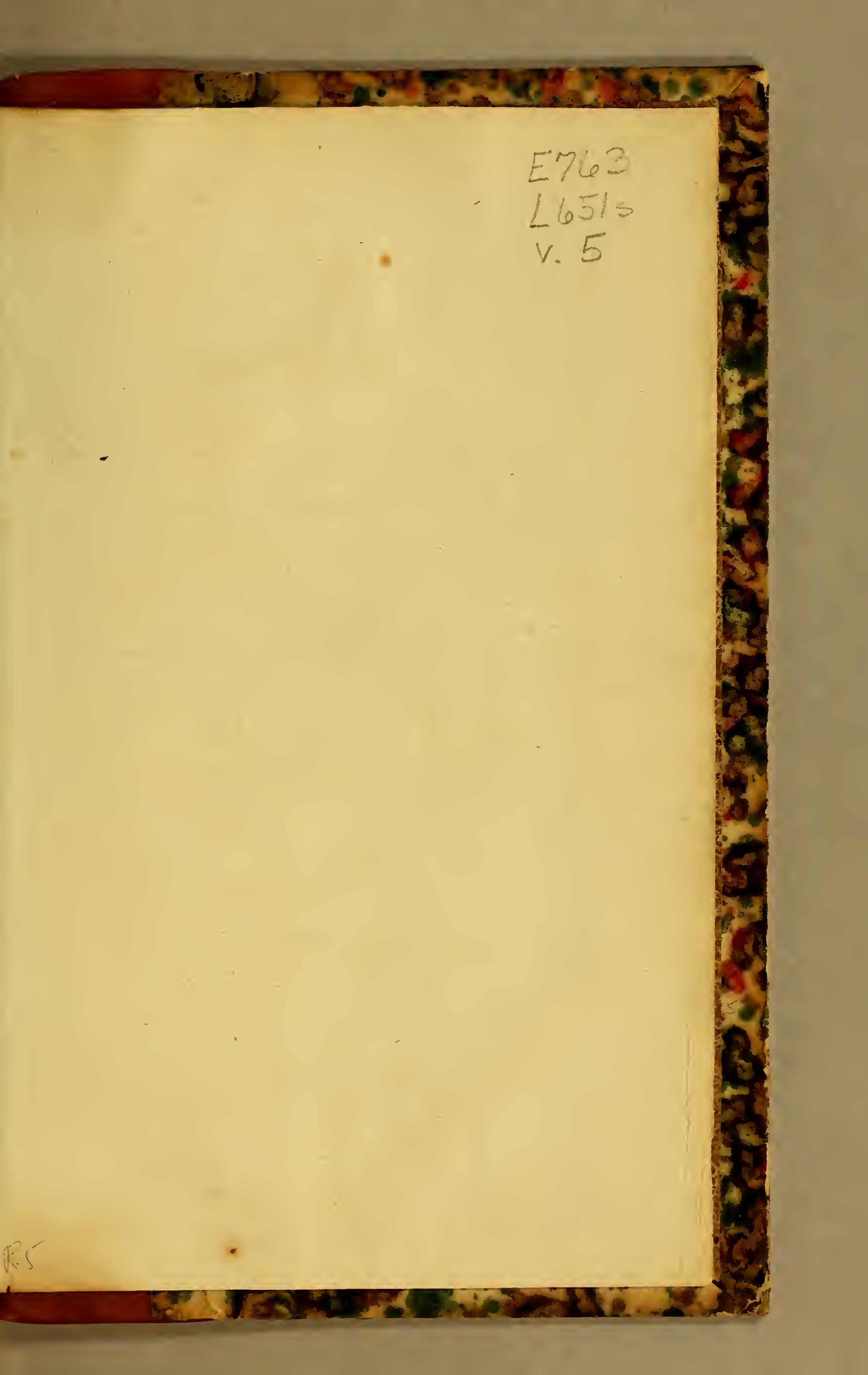
Des Députés des Manufactures & du Commerce de France à MM. les Députés de S. Domingue, concernant l'approvisionnement de cette Colonie.

1789

20.

MESSIEURS les Députés de St. Domingue trouvent extraordinaire que nous ayions répondu par un Mémoire de quarante-huit pages, à neuf Pieces ou Mémoires qu'ils avoient produits à MM. les Commissaires, & qui réunis formoient ensemble soixante-dix à quatre-vingt pages. Il eût été plus commode sans doute, pour MM. les Députés de S. Domingue, qu'ils eussent pu attaquer, sans qu'il eût été permis de se défendre.




E763
L651s
v. 5






HT